



INFO PRESSE

Date : 06/01/2025

De la part de la Direction de la communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Grand Chambéry adopte un programme ambitieux de réduction des déchets ménagers et assimilés pour les six prochaines années.

Adopté en conseil communautaire le 19 décembre 2024, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de Grand Chambéry est la feuille de route de l'agglomération pour les 6 prochaines années.

Cette démarche ambitieuse, enrichie par une participation citoyenne active, repose sur des engagements collectifs des acteurs privés, publics et des habitants. De nombreuses actions, dont certaines sont déjà mises en place, découlent de ce programme et proposent des solutions concrètes pour accélérer la réduction des déchets ménagers sur le territoire.

« Il est primordial de réduire les quantités de déchets que nous produisons, à l'échelle individuelle et collective. En se dotant de ce programme de réduction, avec les moyens humains et financiers nécessaires pour le décliner, Grand Chambéry continue d'accompagner chacune et chacun pour mener cette transition. Co-construit par un grand nombre d'habitants, élus et techniciens, ce programme est ambitieux, réaliste et adapté au territoire »,

rappelle Marie Bénévise, vice-présidente en charge des déchets et de l'économie circulaire.

Un programme ambitieux qui va au-delà des exigences réglementaires

L'objectif réglementaire de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de – 15% d'ici 2030 par rapport à 2010.

Grâce aux actions de prévention déjà mises en place par l'agglomération, cet objectif a déjà été atteint en 2024. En conséquence, un objectif plus ambitieux a été adopté, visant une réduction de – 12% d'ici 2030 par rapport à 2019, ce qui correspond à une réduction de 60 kilos de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant et par an.

Une démarche qui repose sur l'engagement collectif : habitants, acteurs privés et publics

Les habitants impliqués

Le document a été co-construit entre 2022 et 2024 lors d'une dizaine d'ateliers qui ont rassemblés plus d'une centaine de personnes : des habitant.es, des élues, des membres du conseil de développement de Grand Chambéry, des agentes et des acteurs du territoire concerné.

Du 9 au 30 octobre, près de 200 habitants ont répondu à l'appel à la participation citoyenne, contribuant ainsi à l'enrichissement de ce programme.

Cette ouverture au public intervient à la suite d'un travail rigoureux mené avec la commission d'élaboration* et de suivi du PLPDMA, qui a permis en amont de définir 7 premiers axes d'actions.

**La commission d'élaboration est constitué d'une cinquantaine de membres : élus, techniciens de collectivités, institutions, associations, partenaires privés, membres du Conseil de Développement ...*

Un engagement collectif

Porté par Grand Chambéry, la réussite du PLPDMA repose sur un engagement collectif : habitants, acteurs privés, services publics et professionnels. Ensemble, ils participeront activement à la mise en œuvre des actions du programme sur le long terme. À travers le soutien à l'économie circulaire, le réemploi et la réduction des déchets à la source, Grand Chambéry mène une politique exemplaire et volontariste. Le PLPDMA s'inscrit pleinement dans cette ligne et permet de donner des clés aux habitants comme aux professionnels pour réinventer les pratiques et agir pour la préservation des ressources et d'un cadre de vie durable.

Certaines actions déjà en place

Des actions bien connues du public répondent déjà aux actions du PLPDMA, comme le tri à la source des déchets compostables, le Dimanche de Récup', les ateliers et les visites Déchets, le soutien aux recycleries comme la matériauthèque ENFIN ! Réemploi et la Toupie, la promotion des couches lavables, l'accompagnement d'évènements locaux sur la gestion des déchets.

Grand Chambéry, précurseur dans ses engagements pour la gestion des déchets

Avant même l'obligation d'adopter un PLPDMA au sein des agglomérations, Grand Chambéry a pris l'initiative de s'impliquer activement dans la prévention des déchets.

Dès 2010, l'agglomération s'était portée volontaire à la suite de l'appel de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), adoptant ainsi, le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD).

En 2016, Grand Chambéry a renforcé son engagement en obtenant le label "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" (TZDZG).

En 2018 dans une logique de cohérence et de continuité l'agglomération s'engage dans la démarche CODEC (contrat d'objectifs déchet et économie circulaire) auprès de l'ADEME.

C'est donc tout naturellement que l'agglomération a décidé, lors de de la séance du conseil communautaire du 15 avril 2021 d'élaborer son PLPDMA effectif sur la période 2024-2030.

Les axes principaux du PLPDMA :

Les actions se dessinent au travers de 7 axes, 26 actions et 74 sous-actions.

Axe 1 – Soyons éco-responsable

Favoriser la consommation responsable par des actions sur la consigne, le vrac, les couches lavables, l'usage de la vaisselle lavable (y compris lors des événements culturels et sportifs).

6 actions et 12 sous-actions

Axe 2 - Inciter financièrement à la réduction des déchets

Inciter financièrement à la réduction des déchets par des systèmes de gratification des acteurs qui s'engagent sur le terrain (référénts compostage), soutiens aux initiatives locales, renforcement des actions relatives à la redevance spéciale

2 actions et 3 sous-actions

Axe 3 - Mieux informer et sensibiliser

Informier et sensibiliser tous les publics en revisitant nos moyens d'information, par le développement des réseaux sociaux, en créant des réseaux d'acteurs ou encore en communiquant sur le fonctionnement de la gestion des déchets sur le territoire.

4 actions et 11 sous-actions

Axe 4 - Accompagner l'économie circulaire

Favoriser l'économie circulaire en accompagnant les acteurs économiques sur l'éco-conception, les achats durables, le développement de l'écologie industrielle et territoriale, et l'économie de la fonctionnalité. Et menant des études pour la création d'un centre de l'économie circulaire.

3 actions et 8 sous-actions

Axe 5 - Les déchets compostables, une ressource

Réduire les différentes fractions organiques dans les déchets ménagers et assimilés (DMA) par des actions sur les espaces verts, le gaspillage alimentaire, le compostage de proximité et la consommation raisonnée.

4 actions et 14 sous-actions

Axe 6 - Des collectivités éco-exemplaires

Engager Grand Chambéry et ses communes membres dans une démarche d'éco-exemplarité par des actions sur l'usage du papier, la fin de l'usage unique, la sensibilisation des agents, les marchés publics et la réduction de l'utilisation de produits chimiques.

4 actions et 16 sous-actions

Axe 7 - Réparer, réemployer au lieu de jeter

Inciter et développer la réparation, le réemploi et la réutilisation / prolonger la durée de vie par des actions sur l'adaptation des déchetteries au réemploi, le développement de recycleries, la proposition de services de réparation, la favorisation du prêt et le changement de comportements.

3 actions et 10 sous-actions

Retrouvez l'intégralité du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur : <https://www.grandchambery.fr/laction-de-lagglo/transition-ecologique/programme-de-prevention-des-dechets>